



Compte rendu réunion du comité directeur de CVL du 19 octobre 2019

Membres présents : Guillaume DESAIZE, Yannick HANS, Bruno FIEVET, Denis CHOURAQUI.
Excusés: Richard DEHAIES, Sylvain CHOFFEE

Début de séance 10h10 fin de séance 12h30

L'ordre du jour était préparé par Guillaume DESAIZE

1) Comité Directeur

Bien que le sujet initial ne vaille pas la peine de conduire à une telle situation, une série d'échanges houleux par email dans le courant de l'été a conduit Thierry GOUILLER et Pierre COTTIN à démissionner du CD et il s'en est fallu de peu que le club soit dissous. Le principal facteur de dégénérescence des relations résulte des discussions engagées par email.

Afin d'éviter que cet incident ne se reproduise, le CD insiste sur le fait que l'email, ainsi que les groupes WhatsApp (Sitousavol, CVL – Bureau directeur, CVL Biplaces) ne doivent être utilisés que pour transmettre des informations factuelles. En revanche, tout débat concernant la situation, les décisions prises, les orientations du club, ne doit être mené qu'au sein des réunions du CD. En cas de désaccord sur une décision ou d'une divergence de point de vue, tout membre du CD est invité à convoquer une réunion du CD pour débattre du sujet en question, **en face à face**.

2) Point budget

Denis CHOURAQUI (Trésorier) liste les éléments principaux de la situation budgétaire du club à la date de la réunion:

- les chèques des biplaces ont été déposés au Crédit Mutuel mais l'un d'entre eux d'un montant de 60€ a été égaré. Il conviendra d'être plus attentif désormais car le bordereau de dépôt du CM n'engage pas la banque. Le CD prend note de ce chèque perdu et en assume la perte.
- les pilotes qui ont suivi le stage SIV chez Plaine Altitude cette année bénéficient de la part de CVL d'une participation de 50€ au titre de la politique de soutien à la formation. DC cherche à remettre la main sur la facture d'Hervé GABET (Plaine Altitude) et se rapprochera de Pierre COTTIN qui s'est occupé de ce dossier.
- le surcoût de licence + assurance des pilotes biplaceurs est remboursé par CVL pour les pilotes qui ont réalisé au moins 10 biplaces (payants). DC régularise la situation des pilotes concernés.
- Une subvention de la Commune de La Hague a été obtenue par Guillaume DESAIZE qui a constitué 2 dossiers. L'un concerne le fonctionnement du club et a permis d'obtenir une subvention de 750€. L'autre concerne l'achat des 2 nouvelles balises Holfuy et a permis d'obtenir une aide de 579€. GD rappelle que la contrepartie des subventions de la Commune de La Hague implique la participation au forum des associations, une invitation à l'AG annuelle ainsi que l'envoi des PV de l'AG. Ces échanges avec la CH sont essentiels pour conserver la visibilité de CVL vis-à-vis des autorités locales.
- Subvention de la LVLN au titre des sites de vols: 600€ sont espérés, notamment pour participer à la location du déco de Diélette.
- Frais Camp Maneyrol: DC a sollicité l'AGCAM sans succès pour l'instant.
- Montant des recettes de biplaces jusqu'à présente = 2410 € (- 60€ chèque égaré)

3) Biplaces

L'état du BGD pose question. D'après le dernier compte-rendu de révision c'était sa dernière saison. La question se pose de son remplacement. La commission biplace devra se pencher sur le problème.

Qualification biplaceur Handi: Yannick HANS, Sylvain CHOFFEE, Olivier DELANOY et Thierry GOUILLER sont intéressés pour en savoir plus, Yannick HANS se renseigne...

Question posée par email à Curt KNABE (ex pilote qualifié biplaceur handi de CVL) à propos du fauteuil handi. Est-il bien à CVL et si oui, quid du suivi de son entretien, de sa conformité et de la responsabilité de CVL lors de son utilisation? Toujours pas de réponse de Curt... Thierry EPPAILLARD (seul pilote

actuellement qualifié biplaceur handi de CVL), rencontré sur un site cet été devait lui poser la question à l'occasion, mais nous ne savons pas s'ils se sont croisés.

4) **Entretien des sites de vol**

Le CD se pose la question de l'opportunité de faire l'acquisition d'une tondeuse thermique. La conclusion des débats est que le principal facteur réside dans l'existence d'une personne en charge de la commission 'entretien des sites' et qui sera la mieux placée pour prendre la bonne décision. Un appel aux bonnes volontés sera fait lors de l'AG pour remplacer Richard DEHAIES.

5) **Deltaplane**

Rappel cf CR réunion du 06 avril 2019): "*Frédéric FOSSE nous informe que deux nouveaux pilotes de deltaplane souhaiteraient reprendre l'activité. CVL possède un delta et FF demande s'il peut le mettre à disposition de ces pilotes. Mais les câbles mériteraient d'être changés. CVL ne souhaite pas prêter de matériel à des pilotes qui seront potentiellement en radio car sa responsabilité pourrait être engagée en cas d'accident. Cependant le CD tient à confirmer son soutien à l'activité delta et propose par conséquent de supporter les frais de changement des câbles (200 €) puis de céder ce delta à FF pour un montant symbolique de façon que cette aile puisse servir sans engager la responsabilité du club.*"
FF nous signale qu'un deltaplane biplace existe également au club et qu'il souhaiterait le remettre en état pour l'utiliser avec des pilotes en formation. Le bureau décide que CVL aura la même réponse que pour le delta 'mono' et lui réserve donc le même sort. CVL cèdera ce delta biplace pour un montant symbolique. Ce biplace ne sera plus la propriété de CVL de façon que la responsabilité du club ne soit pas engagée lors de son utilisation.

6) **Evènement de convivialité 2019**

Il a eu un succès au-delà des espoirs car il a rassemblé 25 personnes. La dépense pour CVL a été de 70€. Le CD décide que cette initiative mérite largement d'être reconduite l'année prochaine.

7) **CDVL50**

Le club se pose la question de savoir à quoi sert vraiment le CD (obtention de subventions? soutien sport de haut niveau? soutien formation? promotion vols handi ?)

Biplaces scolaires: en 2019, Sylvain CHOFFEE (Qualification accompagnateur) a organisé des journées découvertes pour ses élèves. Le CDVL0 s'était engagé à soutenir cette action en 2018, mais elle avait été reportée pour cause de météo inadéquate. Le CDVL50 n'a pas accepté de reporter cette aide au motif que la demande n'a pas été refaite en 2019. Nous prenons note de la décision mais considérons cette attitude du CDVL50 peu fédératrice car cette activité s'inscrit pleinement dans la politique fédérale.

8) **AG CVL 2019**

La date du **samedi 7 décembre** est posée (17h au camp Maneyrol).

- s'assurer auprès de l'AGCAM que les locaux ne sont pas déjà occupés
 - Convoquer les membres du club (par email)
 - Inviter les maires des communes des sites de vols et la Commune de la Hague
- Guillaume DESAIZE se charge de ces impératifs.

Prochaine réunion prévue : reste à décider

Octeville, le 20 octobre 2019

Guillaume DESAIZE, président de Cotentin Vol Libre,

Bruno Fiévet, secrétaire

